

L'école publique en Haute-Marne

N° 79
Septembre 2012

CHAUMONT PPDC

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 17 septembre 2012

Une rentrée porteuse de promesses... à concrétiser

SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun
52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
<http://52.snuipp.fr>

AU SOMMAIRE :

Page 1 : édito
Page 2 : résultats phase d'ajustement du mouvement
Page 3 : compte rendu des groupes de travail
Page 4 : prochaines RIS
*Annexes : bulletin de syndicalisation
encart FSU académique
calendrier*

C'est une rentrée un peu particulière cette année... Cela faisait longtemps que les vacances n'avaient pas été l'occasion pour le gouvernement de faire pleuvoir en douce les mauvais coups. Au contraire, l'été aura permis la mise en place des concertations qui doivent aboutir à une « Refondation de l'Ecole ». Le SNUipp-FSU s'est bien sûr engagé dans cette concertation. Localement, ce sont deux réunions publiques à Chaumont et Saint-Dizier les 11 et 13 septembre qui doivent permettre à chacun de s'exprimer... Si l'effort est louable, on est loin d'une réelle consultation des enseignants comme le SNUipp-FSU l'a réclamée.

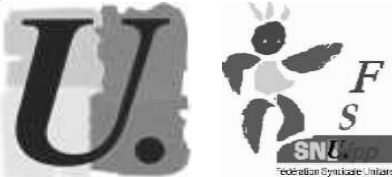
Bien sûr, cette refondation nous la souhaitons. Pour autant, comme beaucoup d'entre vous, nous ne pouvons qu'être sceptiques quant à sa réalisation effective. Les mesures d'urgence laissent déjà un goût amer : 1000 postes supplémentaires (pour 26 académies !) mais rien concernant l'aide personnalisée, des évaluations nationales maintenues, et des conditions d'entrée dans le métier identiques.

Le chantier est énorme, de nombreuses pistes sont ouvertes, et tous les espoirs sont permis. Le SNUipp-FSU entend bien profiter de chaque occasion pour rappeler à la nouvelle majorité qu'elle doit tenir ses engagements.

Et c'est également au niveau du dialogue social que nos revendications vont porter. Depuis quelques années, nous avons perdu le droit d'assister aux réunions d'information syndicales sur le temps de classe. Avec notamment l'apparition d'animations pédagogiques dites « obligatoires » cela s'est traduit par une baisse de 50 à 75 % de l'utilisation de ce droit. Aujourd'hui, le SNUipp-FSU réclame une nouvelle fois de revenir sur cette limitation du droit syndical. Ceci est d'autant plus urgent qu'un article modifiant le décret de 1982 relatif à l'exercice du droit syndical va permettre dorénavant de participer à 3 RIS dans l'année scolaire au lieu des 2 habituelles. Il n'est pas tolérable de devoir encore un peu plus sacrifier la formation pédagogique pour pouvoir profiter d'un droit syndical.

Après 5 années de mépris envers l'Ecole et ses enseignants, on ne peut que se réjouir des signes annonciateurs d'éclaircie. Saisissons-nous-en et portons nos revendications haut et fort !

Cathy Castel



**Par souci de protection de la vie
privée sur internet, nous ne met-
tons aucun nom sur le journal en
ligne.**

spécial syndiqués

Le renouvellement de l'adhésion pour les syndiqués ayant opté pour le prélèvement se fait automati-
quement. Sauf avis contraire de leur part.

Le 1er prélèvement aura lieu fin octobre/début novembre.

Les infos des délégués du personnel

Comptes rendus complets
sur le site :
<http://52.snuipp.fr/>

Groupe de travail du 3 juillet 2012 extrait du compte rendu

1ère phase d'ajustement du mouvement

62 postes étaient vacants pour 124 collègues sans poste avec des barèmes allant de 55,264 à 11,333 (21 collègues ont un barème supérieur à 30).

Un certain nombre de postes n'ont pas été attribués car trop éloignés des souhaits des collègues sans poste. Malgré tout, comme chaque année, des collègues ont obtenu un poste ne répondant pas à leurs attentes. Comme l'année dernière, les enseignants qui le souhaitent peuvent faire une demande de révision d'affectation. Pour toute raison médicale ou sociale, il est impératif de rencontrer le médecin de prévention ou l'assistante sociale pour appuyer le dossier.

Temps Partiels

Les **temps partiels** ont tous été acceptés. Cependant, les collègues sans poste n'ont pas pu bénéficier de 80%. Afin de les inciter à accepter 75% il leur a été promis un poste proche de chez eux ! Ainsi, des postes fractionnés ont été attribués hors barème ! Les années précédentes, les affectations des collègues sans poste à temps partiel étaient déjà "réfléchies" avant la phase d'ajustement mais correspondaient à ce qui aurait été attribué en respectant le barème... Quelques situations font exception cette année.

D'autres collègues ont renoncé à leur temps partiel, ne pouvant financièrement pas renoncer au 80% (payé 85%) pour un 75%. Alors que l'année dernière seuls les collègues sans poste pouvaient bénéficier de temps partiel, cette année c'est presque l'inverse ! Cette différence de traitement entre les collègues titulaires de leur poste ou non est inadmissible.

1000 postes : mesure d'urgence

Ce sont 2 postes qui sont attribués à la Haute-Marne dans ce cadre (15 pour l'académie). Un poste de remplaçant sur Saint-Dizier sera ouvert et un poste à l'école La Bonnelle à Langres. Des collègues ont été affectés sur ces postes.

2 recrutements ont été fait sur la liste complémentaire du concours : il y aura donc 15+2 stagiaires à la rentrée.

3 écoles sont suivies de près et un comptage aura lieu à la rentrée pour envisager une ouverture.

Groupe de travail du 30 août 2012 extrait du compte rendu

2ème phase d'ajustement du mouvement

28 postes ont été proposés. 6 postes de surnombre ont été attribués par circo. Ainsi, tous les collègues, soit ont obtenu un poste, soit seront en surnombre sur une école d'une circo en attendant un poste (à priori) dans cette circo.

6 collègues ont fait un recours sur l'affectation qui leur avait été faite le 3 juillet. Les 6 ont été acceptés et ont été réintégrés dans la liste pour obtenir un poste en fonction de leur barème.

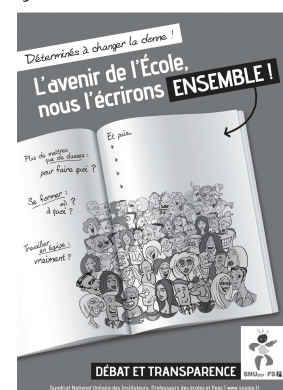
Informations diverses

- Les **évaluations CP** n'auront pas de caractère obligatoire. La remontée des résultats au niveau de la circo ne sera donc **pas obligatoire**. Pour autant, elles sont maintenues car elles présentent un intérêt pour les enseignants et les équipes de circo.

- **EVS sur poste administratif** : 11 contrats n'ont pas été renouvelés pour la rentrée et 10 contrats arriveront à échéance en septembre. La création de 20 postes supplémentaires d'AVSi devrait permettre de récupérer des postes pour l'aide administrative. Mais tous les besoins en AVSi ne sont pas encore connus et il faudra attendre la fin des contrats pour les transformer en aide administrative... Autant dire que certains directeurs vont encore devoir attendre !

Ineat-Exeat (au 4 septembre)

Ce sont 4 collègues qui vont entrer dans le département et 16 qui vont pouvoir le quitter (dont 4 pour les Ardennes, 7 pour la Marne et 5 hors académie).
Le surnombre est à 27.



1/2 journées d'info syndicale sur le temps de travail

...ouvertes à tous les collègues syndiqués au SNUipp ou non ... et aux non syndiqués

Bettancourt-la-Ferrée
Salle des Fêtes
Mercredi 26 septembre
9h

CHAUMONT
Iufm
Mercredi 3 octobre
9h

**Courrier à l'IA sous
couvert de l'IEN
dès réception**



Nom, Prénom Le.....
Grade (insti / PE)
Fonction
Ecole
à Monsieur/Madame
l'Inspecteur /trice de
l'Education Nationale de la
circonscription de ...

J'ai l'honneur de vous informer que
j'assisterai à la 1/2 journée d'information syndicale
organisée par la section départementale du
SNUipp àle.....à
.....h. Je ne participerai donc pas à l'animation
pédagogique prévue ce jour (ou prévue le...).

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de
l'Education Nationale, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Signature

**Participez massivement à ces
réunions : c'est ainsi qu'ensemble,
nous préserverons le droit syndical !**

COMMENT PARTICIPER A UNE 1/2 JOUR- NEE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Tous les collègues, syndiqués ou non, peuvent y participer.

Cette demi-journée d'info syndicale pourra être déduite du contingent d'heures dues par chacun dans le cadre des 18 h d'animations pédagogiques, ou des 24h des réunions de conseil des maîtres, de cycle ainsi que sur les heures prévues pour les rencontres avec les parents.

Prévenez votre IEN par courrier de votre participation (il n'y a pas de délai à respecter) .

IMPORTANT

Si vous choisissez de déduire ces heures de participation à des 1/2 journées d'info syndicale de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques, vous pouvez les défalquer, que **vous soyez en animation pédagogique ce jour-là ou non**. Ce qui vous permet de choisir l'animation à laquelle vous ne vous rendez pas qu'elle soit dite obligatoire ou pas.

Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si besoin.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps de travail a été gagné par les luttes de nos prédécesseurs. Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.



NOTEZ-LE !

**Vous disposez désormais d'un volant de 9h par
année scolaire, que vous soyez syndiqué ou non.**

**Le SNUipp-FSU 52 vous proposera dorénavant 3
réunions d'information syndicales dans l'année.**